DEUX-SÈVRES
LE DÉPARTEMENT

Modernisation de la RD 948 entre Maisonnay et la RN10

Note milieu naturel

egis

Mars 2019

SOMMAIRE

I.1.1. Le patrimoine naturel 2
I.1.2. Diagnostic écologique 8
I.1.3. Impacts sur le milieu naturel et mesures 59
I.1.4. Incidences temporaires sur le milieu naturel et mesures 69

I.1.1. Le patrimoine naturel

Source : DREAL Poitou-Charentes

La zone d'étude n'est concernée par aucune zone de protections réglementaires, de gestion du patrimoine naturel ou d'inventaires.

En revanche, un site Natura 2000 et cinq Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) sont situés à proximité de la zone d'étude (à moins 5 km environ de la zone d'étude).

I.1.1.1. Zones de gestion

Natura 2000 a pour objectif de préserver la diversité biologique en Europe en assurant la protection d'habitats naturels exceptionnels en tant que tels ou en ce qu'ils sont nécessaires à la conservation d'espèces animales ou végétales. Les habitats et espèces concernées sont mentionnés dans les directives européennes « Oiseaux » et « Habitats ».

Natura 2000 vise à construire un réseau européen des espaces naturels les plus importants.

Ce réseau rassemble :

- les Zones de protections spéciales (ZPS) relevant de la directive « Oiseaux » ;
- les Zones spéciales de conservation (ZSC) relevant de la directive « Habitats ». Avant d'être désignés ZSC, les sites proposés sont des Sites d'importance communautaire (SIC).

La mise en place d'un site Natura 2000 se décompose en trois volets :

- la désignation du site est établie par un arrêté ministériel après une consultation locale ;
- un document d'objectifs organise, pour chaque site, la gestion courante ;
- les projets d'aménagement susceptibles de porter atteinte à un site Natura 2000 doivent faire l'objet d'un volet complémentaire d'analyse préalable et appropriée des incidences.

Un site Natura 2000 est présent à environ 2 km de l'aire d'étude. Il s'agit de la **ZPS n°FR5412022 « Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay »**. Sa superficie est d'environ 24 467 ha.

Le paysage d'open-field sur sol argileux du site est interrompu çà et là par des zones bocagères. La céréaliculture est dominante mais le système polyculture-élevage est encore bien présent localement. Quelques prairies humides et des pelouses calcicoles apportent par ailleurs un peu de diversité à cet ensemble agricole.

Le site est une des huit zones de plaines à Outarde canepetière retenues comme majeures pour une désignation en ZPS en région Poitou-Charentes. Il fait partie des quatre ZPS du département des Deux-Sèvres accueillant l'Outarde canepetière et son cortège d'oiseaux de plaine associé.

La ZPS accueille 15 espèces menacées à l'échelon européen et inscrites à l'annexe I de la directive oiseaux. Cette zone présente un intérêt exceptionnel, en regard de leur abondance sur le site, pour 4 de ces espèces.

- *Richesse du site en période de nidification*

Outarde canepetière : Cette zone est d'importance fondamentale pour cette espèce en Deux-Sèvres. Elle accueille en effet, près de 45 mâles chanteurs, ce qui correspond aux deux cinquièmes de l'effectif départemental et plus de 2% de l'effectif national. Une particularité propre à ce secteur est que la diminution observée au cours de ces dernières années y est environ deux fois moindre que dans les autres secteurs de plaine des Deux-Sèvres, ce qui confirme donc l'importance à terme que peut avoir cette zone en tant que refuge de l'espèce dans le département.

Œdicnème criard et Busard cendré : Les effectifs de ces deux espèces sur le site atteignent entre 1 et 2 % de la population nationale. L'Œdicnème fréquente la totalité de la zone, tandis que le Busard cendré est principalement lié aux zones les plus ouvertes.

Pie-grièche écorcheur : Cette espèce n'est pas répartie uniformément au sein du périmètre du site et constitue des noyaux de population. Les densités observées peuvent être localement très élevées et font alors partie des plus importantes connues en Deux-Sèvres.

Autres espèces régulièrement nicheuses et inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux : En période de nidification 6 autres espèces utilisent le site : les Busards Saint-Martin et des roseaux, le Milan noir, la Bondrée apivore, le Martin-pêcheur d'Europe et le Hibou des marais. Les cinq premières espèces sont des nicheuses régulières sur le site. La dernière est, semble-t-il, plus occasionnelle et dépendante des variations de la disponibilité alimentaire.

Autres espèces patrimoniales régulièrement nicheuses sur le site : 15 autres espèces présentant un statut défavorable à l'échelle régionale sont régulièrement nicheuses au sein de la ZPS : Courlis cendré, Chouette chevêche, Hibou petit-duc, Huppe fasciée, Cochevis huppé, Autour des palombes, Faucon hobereau, Perdrix grise, Caille des blés, Moineau friquet, Tourterelle des bois, Vanneau huppé, Petit Gravelot, Sarcelle d'été, Locustelle tachetée.

- *Richesse du site en période internuptiale*

Le site accueille en hiver plusieurs espèces dont l'abondance peut varier selon les années en fonction des aléas climatiques. De grands groupes de Pigeons colombins fréquent régulièrement la zone ainsi que les Pluviers dorés. Les Milans royaux, Faucons pèlerin et émerillon sont présents en faible nombre et la Pie-grièche grise est hivernante sur un secteur localisé. Les Chevaliers sylvains fréquentent certaines zones humides en période de migration.

- *Document d'objectifs*

Le Document d'objectifs (DOCOB) définit pour chaque site Natura 2000 un état des lieux, des enjeux et des objectifs de gestion. À partir de diagnostics écologique et socio-économique, il fixe les objectifs de développement durable et décline les mesures de gestion qui permettront de les atteindre. À ce titre, il constitue un document de diagnostic et d'orientation, établissant les modalités de mise en œuvre des

mesures de gestion. Le DOCOB de la Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay a été approuvé par arrêté préfectoral le 29 juillet 2013.

Les grandes orientations de gestion du site, également appelées Objectifs de Conservation à Long Terme (OCLT), ont été définies sur la base de la hiérarchisation des enjeux de conservation. Il s'agit de grandes lignes directrices de la vie du site Natura 2000. Ces objectifs de Conservation à Long Terme sont déclinés en un ou plusieurs objectifs opérationnels à court terme appelés Objectifs de Développement Durable

- Assurer la pérennité des habitats favorables aux oiseaux patrimoniaux du site :
  - Maintenir suffisamment de milieux propices répondant aux différents besoins des oiseaux sur l'ensemble de leur cycle de reproduction ;
  - Maintenir et améliorer le réseau de corridors Biologiques ;
  - Minimiser les impacts des équipements et projets structurants ;
  - Soutenir, appuyer, valoriser les activités de polyculture – élevage ;
- Mettre en œuvre des actions favorables aux oiseaux :
  - Protéger et favoriser la nidification ;
  - Assurer la pérennité des rassemblements postnuptiaux ;
  - Réduire le dérangement ;
- Assurer une appropriation de la démarche et des enjeux par les acteurs du site :
  - Sensibiliser l'ensemble de la population ;
- Organiser le suivi de la mise en œuvre des actions du DOCOB :
  - Faire vivre le site ;
  - Évaluer les actions du DOCOB.

Les espèces prioritairement visées sont :

- L'Outarde canepetière ;
- Le Busard cendré ;
- La Pie-grièche écorcheur ;
- L'Œdicnème criard ;
- Le Busard Saint-Martin ;
- Le Pluvier doré ;
- Le Bruant ortolan.

I.1.1.2. Zones d'inventaires patrimoniaux

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont des inventaires issus de prospections de terrain effectuées à l'initiative du Ministère de l'Environnement, par des scientifiques et des naturalistes bénévoles sous la coordination des Directions Régionales de l'Environnement. Ils suivent une méthodologie nationale élaborée par le Muséum National d'Histoire Naturelles (MNHN).

Il existe deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type 1 : d'une superficie généralement limitée, elles renferment les espèces biologiques les plus remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Ce sont les zones les plus sensibles à toute transformation du milieu ;
- les ZNIEFF de type 2 : ce sont de grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau, etc.) riches et peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles sont moins contraignantes que les ZNIEFF de type 1.

Les zones de type 2 peuvent inclure des zones de type 1. L'inventaire ZNIEFF n'a pas de portée juridique directe, même si ces données doivent être prises en compte, notamment dans les documents d'urbanisme, les projets d'aménagement et dans les études d'impact.

Deux ZNIEFF de type 1 et trois ZNIEFF de type 2 sont présentes à proximité de l'aire d'étude.

- *ZNIEFF de type 1 « De Chevais aux Rivières »*

La ZNIEFF de type 1 n°06910687 « De Chevais aux Rivières », située à environ 2 km de la zone d'étude, a une superficie d'environ 1 270 ha.

Ce secteur alluvial, qui correspond à la ligne de partage des eaux entre le bassin Loire-Bretagne (vers le nord) et le bassin Adour-Garonne (au sud), a conservé, au sein des cultures intensives dominantes, un important réseau de prairies naturelles humides, parcourues par de nombreux ruisseaux temporaires, émaillées de quelques mares et d'un plan d'eau de 25 ha qui compte parmi les plus vastes du sud du département. Des bosquets humides, divers types de fourrés et des friches viennent compléter cet ensemble qui constitue, ainsi défini, une zone humide d'un intérêt biologique remarquable comme en témoignent les 42 espèces animales et végétales rares / menacées recensées à ce jour sur le site.

Comme de nombreuses zones alluviales, le site se caractérise par une avifaune d'une grande richesse et d'une grande originalité à divers titres. Certaines prairies humides sont par exemple parmi les dernières de tout le Poitou-Charentes à abriter encore une petite population nicheuse de Courlis cendré, un limicole au bord de l'extinction régionale, dont les effectifs n'atteignent pas la cinquantaine de couples. C'est là également que niche le Hibou des marais, un rapace nocturne très localisé et rare en France où sa population n'excède pas la centaine de couples. Le maillage de haies et la conservation d'un réseau suffisant de prairies naturelles, riches en espèces proies (gros insectes), permet quant à lui la nidification d'une remarquable population de Pie-grièche écorcheur, un oiseau en fort déclin dans toute l'Europe de l'Ouest, alors que les bosquets de la zone constituent l'habitat pour plusieurs couples de Bondrée apivore, un rapace peu fréquent.

À noter la présence, en période de reproduction, de l'Œdicnème criard et de l'Outarde canepetière, cette dernière devenant rare, sur les zones les plus sèches du secteur.

Plusieurs prairies humides à hydromorphie variable, où alternent les périodes d'engorgement et de dessiccation, constituent le refuge pour une flore originale comprenant plusieurs plantes devenues rares dans les prairies contemporaines, exposées au drainage et à l'intensification : la Gentiane pneumonanthe est une des plus remarquables d'entre elles, de même que le Gaillet boréal, en forte régression.

Mais le cortège floristique le plus spectaculaire de la zone est sans conteste celui des orchidées dont 19 espèces différentes ont été recensées ici, parmi lesquelles l'Orchis incarnat et l'Orchis des marais, tous les 2 devenus très rares dans la région.

- *ZNIEFF de type 1 « Roselière des Aiffres »*

La ZNIEFF de type 1 n°06910906 « Roselière des Aiffres », située à environ 5 km de la zone d'étude, a une superficie d'environ 50 ha.

La zone intègre les deux premiers kilomètres de la vallée de la Bouleure, un affluent de la Dive (bassin de la Loire). Sur un fond très plat, la zone se présente comme une mosaïque d'habitats plus ou moins modifiés par les activités humaines : roselière à Phragmite commun, prairies humides eutrophes et oligotrophes, prairies mésophiles, cultures céréalières, fourrés hygrophiles à Bourdaine, fragments de forêt alluviale à Frêne, friches etc. Connus autrefois pour leur richesse floristique, les « prés bas » de Pliboux ont perdu une grande partie de leur intérêt botanique à la suite des changements dans l'occupation du sol et de l'avènement d'une agriculture plus intensive, mais ont su garder un grand pouvoir d'attraction pour les oiseaux qui constituent aujourd'hui le « cœur patrimonial » du site.

Bien que de dimensions modestes, la phragmitaie (une des seules de cette partie du département(accueille la nidification régulière du Busard des roseaux, un rapace inféodé aux grandes zones humides, bien répandu dans la frange de marais arrière-côtiers en Charente-Maritime mais extrêmement localisé à l'intérieur des terres (de 5 à 15 couples seulement pour tout le département des Deux-Sèvres). Les parcelles adjacentes servent de territoire de chasse pour les deux autres espèces françaises de busards (le Busard Saint Martin et le Busard cendré), élégants rapaces gris clair, grands consommateurs de petits rongeurs qu'ils repèrent en survolant les prairies et friches à très faible hauteur.

Les prairies humides servent, quant à elles, de refuge au très rare Courlis cendré, un limicole au bord de l'extinction régionale et dont les effectifs n'atteignent pas la cinquantaine de couples, alors qu'en période de migration ou d'hivernage, elles sont utilisées par divers oiseaux d'eau peu communs, comme la Bergeronnette printanière ou le Tarier des prés. Dans les haies arbustives riches en aubépines et prunelliers, il n'est pas rare de rencontrer la Pie-grièche écorcheur, une espèce en déclin dans toute l'Europe de l'ouest, alors la Pie-grièche à tête rousse, de répartition plus méridionale, est parfois observée au printemps. Quant aux boisements de frênes, ils servent de refuge au Milan noir et à la Bondrée apivore, deux rapaces au statut de conservation défavorable en Europe.

Malgré les dégradations subies au fil des ans (défrichement des anciennes prairies humides maigres (moliniaies, bas-marais alcalins) et reconversion en culture ou, au contraire, abandon total après des essais de culture infructueux), la flore a conservé quelques éléments intéressants, derniers témoins de la riche flore décrite par les botanistes de la fin du XIXème siècle : le Gaillet boréal, ici très abondant, et la magnifique Gentiane pneumonanthe, partout en forte régression en plaine, en sont les deux représentants les plus précieux.

Cette ZNIEFF est actuellement en cours de révision par le CSRPN (conseil scientifique régional du patrimoine naturel) de Poitou-Charentes sous proposition de la DREAL.

- *ZNIEFF de type 2 « Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay »*

La ZNIEFF de type 2 n°06910000 « Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay », située à environ 2 km de la zone d'étude, a une superficie d'environ 24 650 ha.

L'intérêt avifaunistique de la ZNIEFF est le même que le site Natura 2000 du même nom (Cf. paragraphe précédent).

Le site est par ailleurs composé de pelouses calcicoles marneuses très riches en Orchidées et de pairies hygrophiles à Fritillaire pintade.

Le site est également exceptionnel pour les amphibiens : il s'agit de la seule station connue pour les Deux-Sèvres de Sonneur à ventre jaune, et de la plus importante population départementale de Pélodyte ponctué (en site naturel), avec plus de 200 individus. 7 autres espèces d'amphibiens sont recensés parmi lesquels le Triton crêté (forte population) et la Rainette arboricole.

- *ZNIEFF de type 2 « Plaine de Brioux et de Chef-Boutonne »*

La ZNIEFF de type 2 n°06650000 « Plaine de Brioux et de Chef-Boutonne », située à environ 4 km de la zone d'étude, a une superficie d'environ 16 965 ha.

Dans l'angle sud-est du département des Deux-Sèvres, la zone englobe un important secteur de la grande plaine céréalière qui s'étend presque sans interruption depuis les environs de Mansles en Charente vers le sud-est jusqu'au nord-ouest de Niort.

La zone présente un intérêt biologique très élevé comme refuge pour un cortège nicheur remarquable d'oiseaux de plaines agricoles.

L'espèce emblématique du site est l'Outarde canepetière. L'intensification de l'agriculture, avec la disparition de l'élevage et des luzernières associées, l'agrandissement du parcellaire, la raréfaction des ressources alimentaires (disparition des criquets et sauterelles) et la destruction des nids par la mécanisation, sont les principales causes de régression de l'espèce observée dans tous les noyaux de population du centre-ouest.

Sur le site, l'Outarde est accompagnée par plusieurs espèces à écologie voisine et qui, quoique moins menacées, bénéficient aussi d'un statut de conservation défavorable en Europe : le Busard cendré et l'Œdicnème criard.

- *ZNIEFF de type 2 « Haute vallée de la Boutonne »*

La ZNIEFF de type 2 n°08950000 « Haute vallée de la Boutonne », située à environ 6 km de la zone d'étude, a une superficie d'environ 5 166 ha.

La zone correspond à l'ensemble du réseau hydrographique primaire et secondaire de la haute vallée de la Boutonne et de plusieurs de ses affluents. Il s'agit de ruisseaux et de petites rivières de plaine, à eaux courantes, de qualité encore correcte malgré les mutations récentes des pratiques agricoles sur l'ensemble du bassin versant, à lit majeur constitué d'une mosaïque de prairies naturelles humides, de ripisylve discontinue en cours de remplacement par les cultures céréalières et la populiculture.

L'ensemble est remarquable par la présence de tout un cortège d'espèces menacées inféodées aux cours d'eau planitiaires possédant des eaux de bonne qualité : Loutre, invertébrés tels que la Rosalie des Alpes ou le Cuivré des marais, poissons, amphibiens, etc.

I.1.1.3. SRCE de la région Poitou-Charentes

Démarrée en 2010, la procédure de co-élaboration du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), portée par la Région Poitou-Charentes et l'État, est arrivée à son terme.

La Préfète de région et le Président du Conseil régional avaient arrêté conjointement le projet de SRCE Poitou-Charentes le 7 novembre 2014.

Ceci a permis de lancer la consultation institutionnelle, qui s'est déroulée du 20 novembre 2014 au 20 février 2015, puis l'enquête publique du 20 mai au 23 juin 2015 inclus. La Commission d'enquête publique a rendu un avis favorable à l'unanimité le 23 juillet 2015.

Le projet de schéma a par la suite reçu un avis favorable du CESER le 8 octobre 2015, et a été ensuite approuvé à l'unanimité par les élus du Conseil régional réunis en session le 16 octobre 2015.

Il a été adopté par arrêté préfectoral le 3 novembre 2015.

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique est constitué de :

- Volet A - Diagnostic du territoire régional et présentation des enjeux relatifs à la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;
- Volet B - Les continuités écologiques retenues pour constituer la Trame Verte et Bleue régionale et l'identification des réservoirs de biodiversité et des corridors qu'elles comprennent ;
- Volet C - Atlas cartographique ;
- Volet D - Plan d'Action Stratégique ;
- Volet E - Dispositif de suivi et d'évaluation ;
- Annexes et documents supplémentaires.

Il est accompagné d'un résumé non technique et d'une déclaration environnementale.

Les enjeux du SRCE ont été définis en s'appuyant sur le processus de concertation qui a accompagné le schéma tout au long de son élaboration :

- enjeu général et transversal concernant les continuités écologiques : le changement climatique ;
- enjeu transversal : l'amélioration de la connaissance naturaliste ;
- enjeux régionaux :
  - fonctionnalité des continuités écologiques dans l'espace rural ;
  - gestion durable du trait de côte, des milieux littoraux et des zones humides ;
  - fonctionnalité des continuités aquatiques et des vallées ;
  - limitation de l'artificialisation et de la fragmentation du territoire ;
  - intégration de la nature dans les tissus urbains et périphériques.

La carte ci-après présente la trame verte et bleu du SRCE au niveau de la zone d'étude.

NOTA :

Les données utilisées pour l'élaboration du SRCE correspondent à l'état des connaissances au moment de sa rédaction (2012-2014) et aux données sources ayant servi à la construction de la TVB (par exemple, la couche d'occupation des sols Corine Land Cover date de 2006). Il est ainsi possible de constater des différences entre les informations affichées dans la cartographie et la réalité sur le « terrain ».

Par ailleurs, les cartes sont établies pour un rendu à l'échelle 1/100 000e, elles ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle, car la précision de l'information pourrait être incompatible avec l'usage envisagé, au risque d'engendrer des erreurs d'interprétation. Le rendu au 1/100 000e a vocation à orienter les travaux d'identification des continuités écologiques des collectivités territoriales engagées dans la réalisation de leurs documents d'urbanisme ou les gestionnaires réalisant des travaux ou aménagements sur des infrastructures.

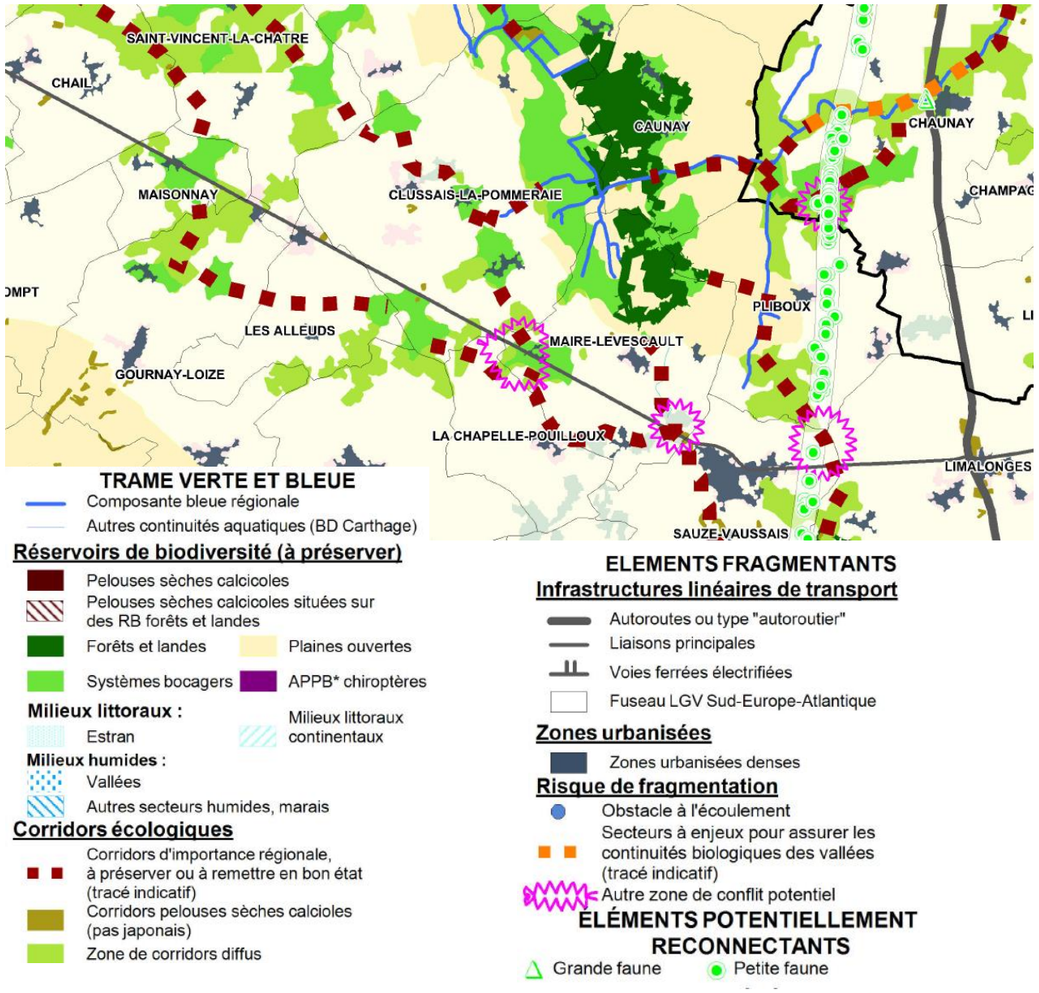

Figure 1 : Extrait du SRCE – Trame verte et bleue au niveau de la zone d'étude

La zone d'étude est située à proximité de plusieurs réservoirs de biodiversité et corridors écologiques :

- Au sud de la RD 948 au niveau des bois de la Chevrelière et des bois au sud/sud-est d'Alloinay ;
- Au nord de la RD 948 au niveau du bois des Brousses/Bois de la Pinaudière et des bois entre Clussais-la Pommeraie et Mairé-Levescault.

La RD 948 constitue un élément de fragmentation. Des zones de conflit potentiel ont également été identifiées sur cette axe au niveau du Lieu-dit « Les Brousses » sur Mairé-Levescault.

Dans le plan d'action stratégique, les actions en lien avec le projet sont :

Orientation 6 – Limiter l'artificialisation et la fragmentation du territoire :

Objectif 6.1 – Améliorer la transparence des infrastructures et des ouvrages, équipements et projets d'aménagement vis-à-vis de la trame verte et bleue :

- 6.1.a Favoriser la concertation dès l'amont du projet pour préserver les secteurs à enjeux et/ou assurer la perméabilité des ouvrages puis veiller à la prise en compte des continuités écologiques à toutes les phases des projets d'aménagement (choix d'implantation, phasage des travaux : chantier, exploitation et remise en état).
- 6.1.b Favoriser dans les projets, au-delà des prescriptions réglementaires, l'intégration de mesures en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques.
- 6.1.c Résorber les zones de rupture des continuités et points noirs identifiés en mettant en œuvre des mesures adaptées (création de passage à faune, adaptation d'ouvrages existants en ouvrages mixtes…).
- 6.1.d Analyser les fragmentations internes aux réservoirs de biodiversité pour prioriser les éventuelles mesures correctives.

Objectif 6.2 – Lutter contre les nuisances altérant le fonctionnement des écosystèmes :

- 6.2.a Accompagner la mise en place d'un éclairage plus compatible avec la faune, dans les villes, villages, et le long des aménagements linéaires.
- 6.2.b Préserver les zones de quiétude dans les lieux majeurs de nidification et les abords.
- 6.2.c Gérer les espèces envahissantes.

La zone d'étude n'est concernée par aucune zone de protections réglementaires, de gestion du patrimoine naturel ou d'inventaires.

En revanche, un site Natura 2000 et cinq Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) sont situés dans un rayon d'environ 5 km autour de la zone d'étude.

Patrimoine naturel

Modernisation de la RD948

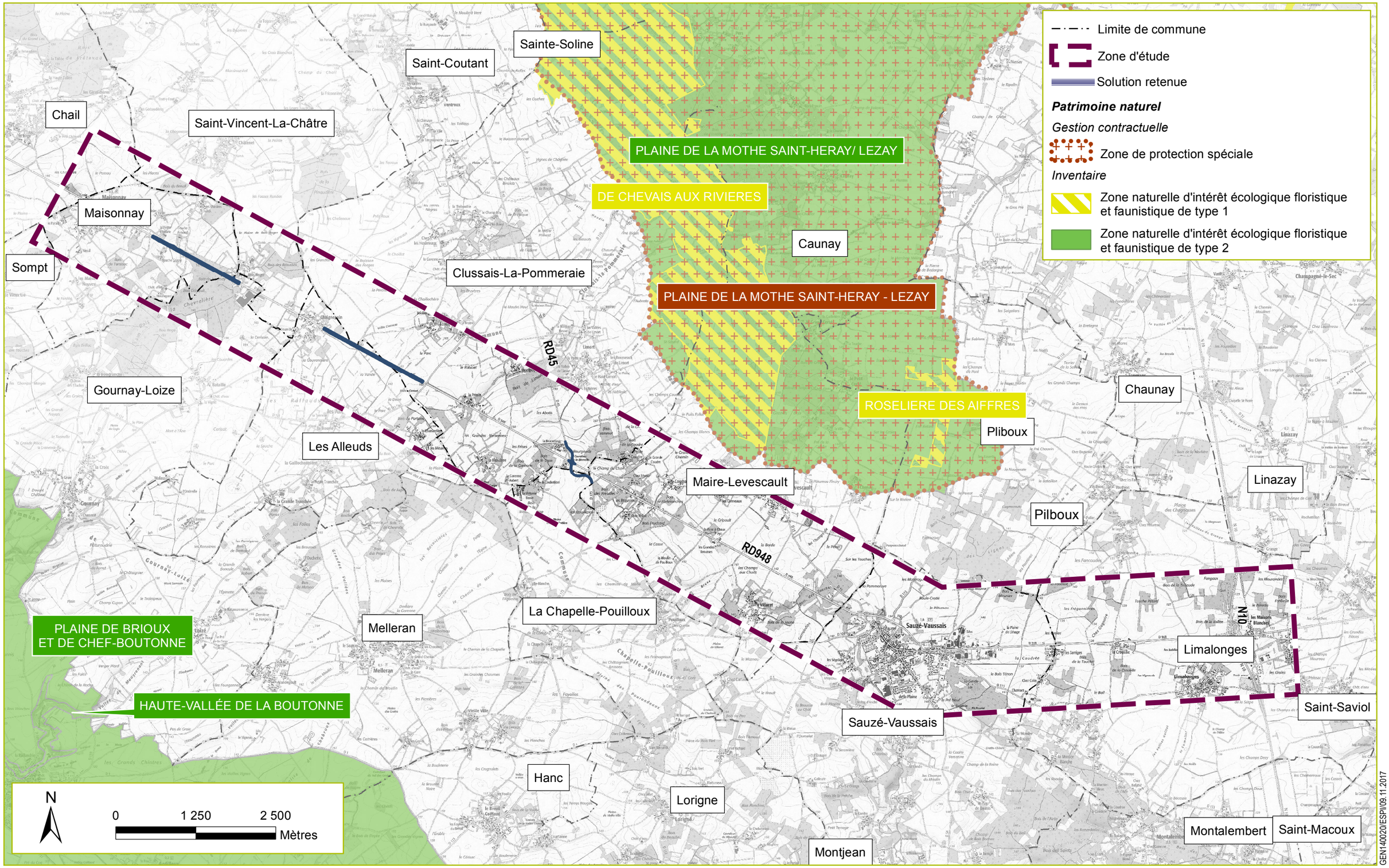

GEN140020/ESPI/09.11.2017

Fond de plan : SCAN25® - ©IGN - CG79
Source : PEGASE

egis

I.1.2. Diagnostic écologique

Nota : Le diagnostic écologique présenté ci-après a été réalisé sur une aire d'étude plus grande que celle proposée dans le reste du présent document. Cette aire d'étude élargie a été définie avant la comparaison de variantes et dans le cadre d'une réflexion plus large d'aménagement.

I.1.2.1. Références bibliographiques

Le diagnostic écologique se base, dans sa partie bibliographique, sur les études préalables et les données librement consultables suivantes :

- Étude d'incidences Natura 2000 site FR5400448 « Carrières de Loubeau ». CERA Environnement, septembre 2009 ;
- Étude écologique réalisée dans le cadre de l'étude d'impact. CERA Environnement, septembre 2009 ;
- Étude d'impact comparative. IDTP, janvier 2009 ;
- Portail cartographique SIGORE. Poitou-Charentes Nature, 2015 ;
- Site internet de Poitou-Charentes Nature, 2015.

I.1.2.2. Évaluation des enjeux

Les enjeux écologiques relatifs aux habitats naturels tiennent compte de l'enjeu des espèces qu'ils abritent et de leur dimension fonctionnelle. Ils sont notamment liés à la valeur écologique du milieu considéré et à sa vulnérabilité (niveaux de menace). En outre, la fonctionnalité des milieux correspond à leur rôle dans l'équilibre écologique global (couloirs de déplacement de la faune, notion de corridor écologique, valeur rapportée au contexte local, régional...). Ainsi, des secteurs d'intérêt écologique (boisements, mares etc.) qui auront été inventoriés sont classifiés en fonction de l'intérêt qu'ils présentent par rapport aux habitats, aux espèces de faune et de flore qu'ils abritent et du rôle fonctionnel qu'ils jouent au sein de leur environnement (rôle de corridor, de refuge, zone humide). Ces secteurs à enjeux écologiques sont hiérarchisés en se basant sur des critères écologiques avec appréciation de l'état de conservation des milieux du site, mais aussi sur la présence d'espèces d'intérêt patrimonial (rares, protégées, menacées).

L'enjeu d'une espèce dépend de son statut de protection, de son statut de rareté, de l'état de conservation de ses populations, de leur évolution ainsi que de leur vulnérabilité.

Les critères d'appréciation et la hiérarchisation des enjeux écologiques se basent donc sur une approche intégratrice des milieux plutôt que espèce par espèce, avec la prise en compte :

- du niveau d'enjeu des espèces le plus dimensionnant, intégrant des critères réglementaires et les statuts de menace, de rareté régionale, de répartition, d'évolution des populations, ainsi que leur vulnérabilité ;
- et du niveau d'enjeu de l'habitat, en intégrant sa « naturalité » (son caractère naturel), son équilibre phytoécologique, le niveau de biodiversité qu'il renferme et les menaces.

Le tableau suivant détaille les critères de notation du niveau d'enjeu habitats.

Critères	Paramètres
Niveau de naturalité / perturbations	Pas d'espèces envahissantes, de perturbations anthropiques (pollution/fréquentation/gestion inadaptée)
	Présence d'espèces envahissantes, perturbations anthropiques (pollution/fréquentation/gestion inadaptée) sur moins de 30% de l'habitat
	Présence d'espèces envahissantes, perturbations anthropiques (pollution/fréquentation/gestion inadaptée) sur plus de 30% de l'habitat
Niveau de naturalité / équilibre phytosociologique	Bon équilibre phytosociologique
	Équilibre phytosociologique moyen
	Déséquilibre phytosociologique
Niveau de biodiversité	Bon
	Moyen
	Faible
Niveau de menace à court / moyen terme	Pas de menace
	Menace moyenne
	Menace forte (pression urbaine, foncière à proximité immédiate...)

Le tableau suivant détaille les critères de notation du niveau d'enjeu espèce.

Critères		Paramètres
Critères réglementaires et statuts de menace		Habitat naturel d'intérêt communautaire « prioritaire » Directive « Habitats »
		Espèce / habitat d'espèce végétale ou d'animaux inscrit à l'annexe II de la directive européenne « Habitats »
		Espèce faisant l'objet d'un plan national d'action
		Espèce végétale inscrite en liste rouge nationale tome 1 (espèces prioritaires)
		Espèce animale de catégorie liste rouge au moins « VU » (vulnérable)
		Habitat naturel d'intérêt communautaire Directive « Habitats »
		Espèce animale ou végétale protégée au niveau national ou régional
		Espèce animale inscrite en catégorie « NT » (quasi menacée).
Critères d'état de conservation	**Critères rareté régionale**	niveau fort, 'R' (espèce rare), 'TR' (espèce très rare).
		niveau moyen, 'AC' (espèce assez commune), 'AR' (espèce assez rare)
		niveau faible, 'OCC' (espèce occasionnelle), 'C' (espèce commune à très commune)
	Critère de répartition	niveau fort, espèces à aire de distribution au moins restreinte à un domaine biogéographique (ex : méditerranéenne) ou endémique biogéographique (franco-ibérique par exemple)
		niveau moyen, espèce à répartition localisée sur une partie d'une grande entité géographique englobant plusieurs domaines biogéographiques, par exemple ouest européenne
		niveau faible, espèce à aire de distribution large, au moins européenne
	Critère d'évolution	niveau fort, espèce en net déclin
		niveau moyen, espèce en régression lente
		niveau faible, espèce stable ou en augmentation de population ou en

Critères		Paramètres
		expansion d'aire
	Critère de vulnérabilité	niveau fort, espèce vulnérable à écologie restreinte et/ou fortement menacée : habitats en général à faible superficie et fragiles (mares temporaires, roselières, zones sableuses…)
		niveau moyen, espèce occupant plusieurs types d'habitats subissant une fragmentation ou une régression conjoncturelle (milieux herbacés par ex.)
		niveau faible, espèce non vulnérable, occupant un spectre large d'habitats ou un habitat non menacé

I.1.2.3. Habitats naturels

I.1.2.3.1. Description des habitats naturels présents

Les études antérieures menées dans le cadre de l'étude d'itinéraire par IDTP et CERA Environnement en 2010 font état de la présence de 20 habitats naturels, dont 5 assez rares à très rares en Poitou-Charentes, 2 fortement menacés (dégradation, disparition) et 4 présentant une forte valeur patrimoniale régionale. Ces habitats sont listés dans le tableau suivant (en gras, les habitats d'intérêt Natura 2000).

Déclinaison locale de l'habitat	Code Corine	Rareté régionale	Menace	Valeur patrimoniale régionale
Mares et plans d'eau	22.1	Commun	Moyenne	Faible
Herbier de renoncule	22.432	Rare	Forte	Très élevée
Fourrés	31.8111	Assez commun	Faible	Faible
Landes à genêts	31.84	Assez commun	Faible	Faible
Coupe forestière	31.87	Assez commun	Faible	Faible
Taillis de noisetiers	31.8C	Assez commun	Faible	Faible
Recrûs forestiers	31.8D	Assez rare	Faible	Moyenne
Pelouse calcicole	34.32	Assez rare	Forte	Élevée
Lisières mésophiles	**34.42**	**Rare**	**Forte**	**Élevée**
Prairies humides	**37.21**	**Assez rare**	**Forte**	**Assez élevée**
Mégaphorbiaie eutrophe	**37.715**	**Assez rare**	**Moyenne**	**Assez élevée**
Prairie pâturée	38.11	Commun	Moyenne	Faible
Prairie temporaire	38.111	Assez rare	Moyenne	Assez élevée
Prairie abandonnée	38.13	Assez rare	Moyenne	Assez élevée
Prairie de fauche	38.21	Assez commun	Moyenne	Moyenne
Chênaie – charmaie calciphile	41.273	Assez commun	Faible	Faible
Châtaigneraie	41.9	Commun	Faible	Faible
Prairie artificielle	81.1	Commun	Faible	Faible
Cultures	82.11	Commun	Faible	Faible
Cultures avec haies ou ourlets	82.2	Commun	Faible	Faible
Vergers	83.151	Assez rare	Moyenne	Assez élevée
Vignes	83.212	Commun	Faible	Faible
Plantation de conifères	83.311	Commun	Faible	Faible
Plantation de peupliers	83.321	Commun	Faible	Faible
Bois de robiniers	83.324	Commun	Faible	Faible
Haies	84.2	Commun	Forte	Moyenne
Bocage caractéristique de l'Ouest de la France	84.4	Commun	Forte	Moyenne
Bosquet	84.3	Commun	Moyenne	Faible
Friche	87.1	Commun	Faible	Faible
Fossé	89.22	Assez rare	Forte	Élevée

- *Herbier de renoncules*

Dans le secteur de Roule-Crotte, une des mares est couverte par un tapis de Renoncule aquatique, unique espèce présente à la surface.

On note : *Ranunculus trichophyllus Chaix* *Renoncule divariquée*
Cette végétation amphibie relève des Communautés flottantes des eaux peu profondes (Code CORINE 22.432).

Illustration 1 : Herbier de Renoncules

Avec la disparition des mares, les pollutions et surtout détériorations liées à la présence de Ragondins, les herbiers de Renoncules aquatiques ont une forte valeur patrimoniale.

- *Fourrés (Code CORINE 31.8111)*

En sous-bois, en lisière et intercalés ici et là, les fourrés complètent les boisements et haies dont on retrouve la végétation arbustive. Leur composition varie suivant la nature du sol, sa fraîcheur et la topographie. On y note notamment :

Les fourrés relèvent des Fruticées sub-atlantiques à *Prunus spinosa* et *Rubus fruticosus* (Code Corine 31.8111).

Les fourrés sont exploités par les insectes et oiseaux qui s'y alimentent.

- *Landes à Genêts*

Essentiellement dans des clairières, mais aussi ponctuellement en lisière, les landes à Genêts profitent de la lumière et colonisent les espaces disponibles avant le développement des espèces des fourrés. On y note les mêmes espèces que dans les fourrés qui sont dominés par le Genêt.

Les landes à Genêts sont inscrites en Landes à Genêts (Code Corine 31.84).

Il n'y a pas d'enjeu pour ces landes à Genêts.

Illustration 2 : Lande à Genêts

- *Pelouses calcaires*

La zone d'étude présente des sols calcaires et une topographie potentiellement très favorables à la présence de pelouses calcicoles. Cependant une pression anthropique très forte, notamment l'enrichissement des prairies ou leur transformation en prairies temporaires a presque complètement effacé ce caractère de la végétation locale. Nous avons cependant identifié un coteau avec une partie de pelouses calcicoles résiduelles très dégradée de ce qui fut une plus vaste pelouse calcicole transformée en prairie temporaire au sud-ouest de la Pierrière sur la commune de Pommeroux.

Les pelouses relèvent des pelouses méso -xérophiles (Bardat et al., 2004).

Les pelouses sèches relèvent des pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides (Code CORINE 34.32). C'est un habitat d'intérêt communautaire et à ce titre inscrit à l'Annexe I de la Directive Habitat (6210).

Illustration 3 : Pelouse sèche

Les enjeux de ces milieux remarquables ont été fortement réduits par les pratiques agricoles. En cas d'abandon d'exploitation en prairie, ces secteurs pourraient faire l'objet d'une réhabilitation si le projet inclut ce type de mesures.
La pelouse sèche relève des Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides (Code Corine 34.32) qui sont inscrites à l'Annexe I de la Directive Habitats (Code Eur15 6210) et sont donc d'intérêt communautaire.

- *Recrûs forestiers*

Ces recrûs et taillis caducifoliés spontanés de diverses essences forestières, traduisent une dynamique de recolonisation forestière après une exploitation, un chablis ou un abandon des pratiques agropastorales. Le premier stade de recolonisation forestière est caractérisé par les recrûs (31.80), tandis que le second stade se traduit par des formes plus élevées de taillis (31.8C et 31.8E).

Ces jeunes peuplements forestiers présentent donc l'aspect d'un boisement arbustif dense, surdominé par le Noisetier (*Coryllus avellana*) et accompagné de quelques essences arborées: le Châtaignier (*Castanea sativa*), les chênes (*Quercus spp.)* et l'Érable champêtre (*Acer campestre*) et arbustives : le Sureau noir (*Sambucus nigra*) et l'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*).

Cette structure dense et relativement homogène lui donne un aspect particulièrement fermé qui limite le développement des strates herbacées et buissonnantes. Seules les espèces précoces qui peuvent profiter de l'absence du feuillage, arrivent à tirer leur épingle du jeu : l'Anémone des bois (*Anemone nemorosa*), la Jacinthe des bois (*Hyacynthoides non-scripta*) et la Mercuriale pérenne (*Mercurialis perennis*).

La présence de plusieurs essences forestières, le Châtaignier (*Castanea sativa*), l'Érable champêtre (*Acer campestre*) et les chênes (*Quercus spp*.) est synonyme d'une évolution progressive vers la châtaigneraie ou la chênaie calcicole. Cependant, compte tenu de la pauvreté de certains substrats et de la densité des taillis, cette évolution peut s'avérer particulièrement lente, à la limite du blocage stationnel.

Ces taillis ne présentent pas d'intérêt patrimonial particulier, mais servent de refuges à l'ensemble de la faune. Une gestion visant à favoriser la reconversion de ces taillis et recrûs en taillis sous futaie ou en futaie permet généralement un accroissement de la diversité spécifique au niveau de la strate herbacée.

- *Mégaphorbiaie eutrophe*

Installé en bordure de cours d'eau et en lisière de forêts humides, ce groupement hygrophile se développe sur des substrats alluviaux de diverses natures riches en matière organique, qui sont généralement soumis à des crues périodiques. Il est dominé par des communautés de hautes herbes au feuillage important qui limite l'arrivée de la lumière au sol, et par conséquent, le développement d'une strate herbacée basse. Ces communautés sont généralement paucispécifiques (diversité d'espèces faible) avec des espèces sociales très dynamiques: la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*), l'Eupatoire à feuilles de chanvre (*Eupatorium cannabinum*), le Hièble (*Sambucus ebulus*) et l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*).

Sur le site, cet habitat d'intérêt communautaire est présent dans la partie amont de la vallée de la Péruse, dans un petit secteur où l'eau stagne en période hivernale et printanière avant de s'assécher l'été. Ces mégaphorbiaies se transforment progressivement par l'implantation d'arbustes et d'arbres des forêts riveraines (saules et frênes notamment) vers lesquelles elles évoluent. Elles apparaissent à la faveur de perturbations naturelles occasionnelles (crues, chablis ...) ou anthropiques (destruction de forêt riveraine ou abandon des activités pastorales). Ce sont des milieux fugaces qui subsistent uniquement en lisière.

Ces mégaphorbiaies constituent le berceau de certaines espèces prairiales en tant que milieu primaire. Occupant toujours une surface relativement réduite par rapport aux prairies, elles possèdent une valeur patrimoniale certaine qui peut se traduire par l'accueil d'espèces rares ou protégées à l'échelle régionale. En outre, ces formations constituent également une ressource remarquable pour les insectes (floraisons abondantes), d'où la présence de nombreux phytophages et par entraînement de nombreux insectivores.

Illustration 4 : Mégaphorbiaie sous peupleraie

- *Prairie abandonnée*

Ce sont des champs abandonnés sur des sols perturbés qui sont colonisés par de nombreuses plantes pionnières introduites ou nitrophiles : l'Aigremoine eupatoire (*Agrimonia eupatoria*), le Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*), la Carotte commune (*Daucus carota*) et le Séneçon jacobée (*Jacobaea vulgaris*). On retrouve ensuite, un certain nombre d'espèces fourragères, nitrophiles, toxiques (typiques des refus de pâturage) ou résistantes au tassement du sol par piétinement, témoignant des pratiques agropastorales réalisées sur ces parcelles ou aux alentours (voir description des prairies mésophiles).

Les friches sur substrats abandonnés depuis un certain temps, se distinguent des plus pionnières par la présence d'une quantité non négligeable de broussailles, d'arbustes, et de jeunes arbres : la Ronce (*Rubus gr. fruticosus*), le Prunellier (*Prunus spinosa*), le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), le Chêne sessile (*Quercus petraea*) et l'Orme champêtre (*Ulmus minor*). Disséminées un peu partout sur le fuseau, souvent aux abords des villages et des boisements, dans de petites parcelles peu fonctionnelles sur le plan agricole ou forestier, ces prairies peuvent être broyées ou fauchées de temps en temps. On notera notamment les nombreuses parcelles présentes en lisière du bois du « Pé Foumé », du fond humide de « Roule-Crotte », de la partie amont du vallon de la Péruse et des villages des Brousses et de Chaignepain.

Pour la majorité d'entre elles, ces prairies abandonnées ne présentent pas d'intérêt patrimonial particulier, mais servent de refuges à de nombreuses espèces de flore et de faune, qui du fait de l'intensification des pratiques agropastorales, disparaissent de nos campagnes.

Cependant, la présence de petite cassure topographique ou de fond humide a donné, à certaines d'entre elles, des caractéristiques thermophiles ou hygrophiles intéressantes qui leur confèrent des potentialités d'accueil pour une flore et une faune originale (papillons et amphibiens notamment), comme en témoigne l'observation de plusieurs stations de fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*) dans les prairies plus ou moins abandonnées de « la Chaume » et de « Roule-Crotte ».

Enfin, sa situation d'écotone procure à cet habitat une richesse toute particulière, qui se traduit par l'accueil d'une diversité floristique particulièrement importante avec des espèces forestières et prairiales.

- *Prairies de fauche*

Les prairies de fauche sont peu nombreuses, localisées majoritairement sur les communes de Sauzé-Vaussais (lieu-dit La Chaume) et de Mairé-Levescault (lieu-dit Villaret), mais hébergent une bonne part de la diversité floristique. Ce sont en effet les rares parcelles qui présentent une physionomie fleurie au printemps avant la fauche. Encore exploitées, elles ne sont pas envahies par les ligneux à l'image des parcelles abandonnées.

Les prairies de fauche relèvent des prairies principalement fauchées mésophiles.

Ces parcelles sont à inclure dans les Prairies atlantiques à fourrages (Brachypodio-Centaureion nemoralis) (Code Corine 38.21).

Illustration 5 : Prairie de fauche

La prairie mésophile est un habitat d'intérêt communautaire jugé comme assez commun en Poitou-Charentes mais fortement menacé. Et de fait, ce type de prairie a fortement régressé du fait des pratiques agricoles : fertilisation des prairies, usage de produits phytosanitaires et transformation en prairies temporaires.

Les prairies mésophiles deviennent ainsi des milieux de plus en plus rares alors que ce sont des milieux très favorables pour l'accueil de l'entomofaune.

- *Prairies artificielles*

La majorité des prairies qui sont pâturées sont couvertes par les Pissenlits, les trèfles et quelques graminées. Elles présentent ainsi les traits d'une production intensive liée à de forts chargements en amendements. La flore de ces parcelles est pauvre et ne présente guère d'intérêt.

Ces prairies relèvent des Prairies sèches améliorées au Code Corine (81.1).

Il n'y a pas d'enjeu sur ces parcelles.

- *Prairies temporaires*

Les parcelles fauchées notamment pour l'enrubannage sont semées en Ray-Grass d'Italie ou en fétuque des prés et se présente telle une culture de graminée où peu d'espèces ont pu s'installer.

Cette parcelle de prairie temporaire relève au Code Corine des Pâturages à Ray-Grass (38.111).

Il n'y a pas d'enjeu sur ces parcelles.

- *Prairies humides*

Quelques parcelles à l'ouest de Sauzé-Vaussais présentent les caractéristiques de fond de vallée inondable avec le Vulpin genouillé qui forme un tapis dense. Un plus vaste ensemble au nord de la ville présente aussi des caractères de zone humides plus diversifiées avec une flore très variée.

Ces prairies relèvent des Prairies humides atlantiques et subatlantiques au Code Corine (37.21). Elles n'ont pas été intégrées à la Directive Habitats comme leurs homologues de l'Est de la France, mais n'en présentent pas moins un fort intérêt.

Les enjeux floristiques sont concentrés sur les prairies humides au nord de Sauzé-Vaussais. Plusieurs espèces remarquables y sont présentes, notamment la Fritillaire pintade, l'Orchis incarnat et l'Orchis à fleurs lâches. C'est un secteur favorable pour le Cuivré des marais qui est présent.

Illustration 6 : Prairie humide

- *Chênaie-charmaie calciphile*

Quelques boisements dominés par les chênes, le charme et l'Érable champêtre et colorés au printemps par les Jacinthes des bois voire l'Ail des ours qui ne reste pas limité aux seuls fonds humides.

Illustration 7 : Lisière de chênaie-charmaie

Les chênaies -charmaies relèvent des Chênaies –charmaies et frênaies-charmaies calciphiles (Code Corine 41.27).

La chênaie -charmaie aquitanienne est jugée rare en Poitou-Charentes et bien que peu menacée, elle présente une valeur patrimoniale assez élevée.

La chênaie-charmaie, dont les massifs sont localisés à Mairé-Levescault (lieu-dit Villaret), Sauzé-Vaussais (lieux-dits La Chaume, Le Bois-Tenon, le Bois Meunier) et Limalonges (lieux-dits Les Jarriges,

Bois de la Crousille, Les Frégonnières, Touche-Pétard, La Garenne et Bois de la Vallée) au sein de l'aire d'étude, se présente comme un boisement diversifié en composition et stratification, avec des arbres de belle taille. Cette structure est favorable à l'accueil de la faune, notamment mammifères, oiseaux et insectes.

- *Châtaigneraie*

La plupart des boisements sont dominés par le Châtaignier. Il y est exploité en taillis et suivant les modes d'exploitation, la lisière peut localement se présenter comme une chênaie charmaie. Cela témoigne de l'origine anthropique de ces boisements. La sylviculture a vraisemblablement favorisé le châtaignier au détriment des autres essences.

On y retrouve la même base floristique que pour la chênaie-charmaie mais appauvrie par la sylviculture.

Il n'y a pas d'enjeu floristique pour ces taillis de châtaignier.

- *Haies*

Ce sont de petites haies linéaires composées de 2 à 4 strates de végétation : strates herbacée, buissonnante, arbustive et arborée, que l'on retrouve sur le périmètre en bordure de chemin et en limite de parcelles. Ces haies arborées peuvent régulièrement atteindre des hauteurs supérieures à 10 m. Elles sont dominées par des arbres de haut jet, dont les essences dominantes sont le Châtaignier (*Castanea sativa*), l'Erable champêtre (*Acer campestre*) et les chênes (*Quercus spp*.); associés à une strate arbustive souvent dense composée essentiellement d'épineux : Prunellier (*Prunus spinosa*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) et Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*).

On retrouve ensuite un certain nombre d'espèces neutroclines caractéristiques des boisements et ourlets forestiers alentours : la Jacinthe des bois (*Hyacynthoides non-scripta*), le Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*), la Benoîte commune (*Geum urbanum*) et le Calament clinopode (*Ciinopodium vulgare*).

D'un faible intérêt au niveau floristique, ces haies présentent des intérêts écologiques multiples. Outre, l'intérêt paysager, les haies arborées jouent un rôle important de corridor biologique pour les oiseaux, les chiroptères (déplacement pour la chasse nocturne, refuge, sites de nidification) et l'ensemble de la petite faune (les sujets âgés accueillant de nombreux insectes).

Les haies de la zone d'étude s'inscrivent dans un bocage caractéristique de l'ouest de la France (Code Corine 84.4).

- *Lisières mésophiles*

Le long des boisements et dans les allées, une végétation caractéristique des lisières s'est installée. Elle est composée en grande partie de plantes des pelouses et prairies qui accueillent une grande diversité d'insectes qui viennent se nourrir. Ces lisières mésophiles sont localisées sur les communes de Maisonnay (lieux-dits Les Maisons-Neuves, Bois Roger), Clussais-la-Pommeraie (lieux-dits La Presle, Montpoyoux, La Blussière, Le Petit Coudre), Mairé-Levescault (lieux-dits Les Brousses, Villaret), Sauzé-Vaussais (lieux-dits La Garde, le Bois-Tenon, Bois Meunier) et Limalonges (lieux-dits Les Frégonnières, Touche-Pétard, Les Jarriges, Bois de la Touche, Bois de la Crousille, La Garenne et Bois de la Vallée).

Cette végétation de lisière sèche relève des **lisières mésophiles** (Code Corine 34.42).

Les lisières mésophiles sont jugées assez rares en Poitou-Charentes, bien que potentiellement bien présentes. C'est toutefois un habitat très menacé, notamment par les pratiques d'entretien des lisières avec des tailles « au cordeau » et l'utilisation de produits phytosanitaires.

Du fait de cette dégradation et réduction des linéaires de lisière mésophiles, c'est un habitat à forte valeur patrimoniale.

- *Friches*

Certaines parcelles ne sont plus exploitées, anciennes prairies ou cultures. La flore spontanée reprend alors ses droits, notamment les plantes des pelouses et prairies accompagnées par le cortège des plantes de lisières.

Ces parcelles non exploitées sont à inclure dans les terrains en friche (Code Corine 87.1).

Ces parcelles non ou moins soumises aux traitements phytosanitaires sont des refuges pour la faune.

- *Cultures avec haies ou ourlets*

La majeure partie de la zone d'étude est occupée par des cultures intensives peu propices à l'installation d'une flore diversifiée.

Nous n'avons pas observé de flore messicole (accompagnatrice des cultures) présentant un enjeu.

Les parcelles cultivées relèvent des cultures avec marges de végétation spontanée (Code Corine 82.2). Les vignes sont inscrites en vignobles (Code 83.21).

- *Fossé*

Ce sont des linéaires d'eaux douces naturels ou artificiels plus ou moins grands. Ces formations d'eau légèrement courante plus ou moins profondes sont colonisées par différents types d'espèces végétales aquatiques. Les hydrophytes investissent les zones aquatiques tandis que les hélophytes occupent les bordures : le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) et le Saule cendré (*Salix cf cinerea*) dominent une strate herbacée constituée de Massette (*Typha latifolia*), d'Epilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*), de joncs (*Juncus spp*.) et de Roseau (*Phragmites australis*).

Au sein du fuseau étudié, ces habitats se retrouvent essentiellement à proximité de Sauzé-Vaussais, dans le fond humide de l'extrémité sud de la plaine de Lezay : lieu-dit « la Chaume » et « Roule-Crotte », avec plusieurs fossés.

La nature du substrat, les variations du niveau de l'eau, la profondeur et l'étendue de ces fossés, les caractéristiques physico-chimiques de l'eau, ainsi que les modes d'utilisation par l'homme (dragage,

rejets, pompages ...) sont autant de paramètres qui, combinés, déterminent la nature et le fonctionnement de ces formations végétales aquatiques.

La présence de ces milieux humides et aquatiques contribue de manière significative à augmenter la diversité biologique du site, notamment grâce à leurs capacités d'accueil d'une faune riche et diversifiée, notamment, localement, en amphibiens.

- *Synthèse dans l'aire d'étude*

L'aire d'étude est composée en grande majorité de cultures sarclées, ponctuées de bosquets et boisements, de prairies et autres haies disséminées. Ainsi, les habitats d'intérêt et à enjeux ne peuvent s'exprimer pleinement, et leurs surfaces actuelles restent réduites au sein de l'aire d'étude.

Dans ce contexte agricole et forestier intensif, les habitats naturels intéressants se retrouvent dans les parcelles peu artificialisées (chênaies calciphiles et prairies extensives) ou abandonnées (mégaphorbiaie et prairies abandonnées). En outre, en l'absence de cours d'eau dans l'aire d'étude du projet, les seules zones humides observées (voir chapitre spécifique) se retrouvent aux abords de Sauzé-Vaussais, dans la partie amont de la vallée de la Péruse et dans les prairies inondables de « la Chaume » et de « Roule-Crotte ».

Les habitats d'intérêt communautaire et/ou à valeur patrimoniale régionale moyenne à élevée sont localisés précisément dans les paragraphes suivants.

Les recrûs forestiers sont des plantations de châtaigniers ou de robiniers qui constituent la quasi-totalité des boisements du secteur, notamment parmi les massifs forestiers les plus importants (Bois de la Chevrelière, des Brousses, de Limort et du Pé Foumé). Néanmoins, on retrouve, éparpillées çà et là dans ces ensembles, quelques petites portions de chênaies plus ou moins envahies.

La mégaphorbiaie eutrophe est présente dans la partie amont de la vallée de la Péruse, dans un petit secteur où l'eau stagne en période hivernale et printanière avant de s'assécher l'été.

Disséminées un peu partout sur le fuseau, souvent aux abords des villages et des boisements, dans de petites parcelles peu fonctionnelles sur le plan agricole ou forestier, les prairies abandonnées peuvent être broyées ou fauchées de temps en temps. On notera notamment les nombreuses parcelles présentes en lisière du bois du « Pé Foumé », du fond humide de « Roule-Crotte », de la partie amont du vallon de la Péruse et des villages des Brousses et de Chaignepain.

Les vergers sont majoritairement disséminés le long de la RD948 ou en bordure de cultures ou prairies. On les retrouve à Maisonnay, La Presle, Les Brousses, à Sauzé-Vaussais ou encore les Jarriges. Quant aux haies, elles sont présentes en bordure de chemins ou en limite de parcelles agricoles.

Quant aux fossés, ceux-ci se retrouvent essentiellement à proximité de Sauzé-Vaussais, dans le fond humide de l'extrémité sud de la plaine de Lezay au lieu-dit « la Chaume » et « Roule-Crotte ».

I.1.2.3.2. Enjeux des habitats naturels

Le diagnostic écologique réalisé sur le site révèle une grande richesse biologique que la diversité des habitats naturels en présence explique. Tous les compartiments (parcelles cultivées, boisements, prairies bocagères, réseaux de haies, milieux aquatiques) accueillent des espèces patrimoniales.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des enjeux.

Habitats naturels	Code Corine	Niveau d'enjeu
Mares et plans d'eau	22.1	Modéré
Coupe forestière	31.87	Faible
Taillis de noisetiers	31.8C	Faible
Recrûs forestiers	31.8D	Faible
Mégaphorbiaie eutrophe	37.715	Modéré
Prairie pâturée	38.11	Faible
Prairie abandonnée	38.13	Modéré
Prairies humides	**37.21**	Fort
Chênaie calciphile	41.273	Fort
Châtaigneraie	41.9	Faible
Prairie artificielle	81.1	Faible
Cultures	82.11	Faible
Vergers	83.151	Modéré
Vignes	83.212	Faible
Plantation de conifères	83.311	Faible
Plantation de peupliers	83.321	Faible
Bois de robiniers	83.324	Faible
Haies	84.2	Modéré
Bosquet	84.3	Modéré
Friche	87.1	Faible
Fossé	89.22	Modéré

Finalement, les secteurs présentant le plus d'enjeux pour les habitats naturels sont :

- la parcelle de mégaphorbiaie (secteur du Bois des Touches) ;
- les parcelles de prairies et de bois accueillant les stations des espèces végétales patrimoniales (Fritillaire pintade, Orchis incarnat, Scille à deux feuilles et Jonquille aux lieux-dits La Chaume, Roule-Crotte et Bois des Touches) ;
- les bois et bosquets de la chênaie calciphile ;
- la majorité des prairies pâturées (milieu rare aujourd'hui dans l'aire d'étude et favorable à l'expression d'une certaine biodiversité) ;
- les mares et prairies humides (Roule-Crotte, les Moutrages, ouest de la Chaume) ;
- les milieux de prairies bocagères plus ou moins isolées ou regroupés dans de petits bocages ou vallées sèches relictuels favorisant une diversification biologique importante ;
- les zones boisées susceptibles d'accueillir des espèces remarquables (populations de grand gibier, chauves-souris, oiseaux forestiers, Jonquille, ...).

I.1.2.4. Zones humides

I.1.2.4.1. Contexte et objectifs

Les zones humides et les milieux aquatiques non marins sont caractérisés par la présence d'eau douce, saumâtre ou salée. La notion de zone humide a reçu une définition juridique dans la Loi sur l'eau de 1992 : « on entend par zone humide les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». L'hydromorphie et la présence d'une végétation typique sont alors considérées comme déterminantes.

La localisation et la délimitation des zones humides sont prises en compte à partir de deux critères, celui de la végétation et celui de l'analyse des sols d'après l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Les zones humides sont appréhendées en premier lieu à partir du critère de la végétation lorsque celui-ci est pertinent. L'examen de la végétation consiste à déterminer si celle-ci est caractéristique d'habitats humides ou caractérisée par des espèces indicatrices de zones humides.

Lorsque la végétation n'est pas présente naturellement ou n'est pas caractéristique ou dans des secteurs artificialisés, l'approche pédologique est retenue. L'examen des sols est effectué par des sondages pédologiques positionnés de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide. Dans le cadre de la présente étude, le critère végétation a été suffisant pour déterminer les zones humides au sein de l'aire d'étude.

I.1.2.4.2. Description des zones humides

D'après le forum des marais atlantiques, la région Poitou-Charentes compte à ce jour plus de 118 000 hectares de zones humides dont plusieurs zones humides d'importance majeure.

Les études ont mis en évidence la présence d'un habitat indicateur de zones humides qui figure à l'annexe 2 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Cet habitat est listé dans le tableau suivant :

Déclinaison locale de l'habitat	Code Corine
Mégaphorbiaie eutrophe	37.715
Prairies humides	37.21

Les analyses du critère de la végétation ont été suffisantes (présence d'espèces caractéristiques et indicatrices de zones humides, délimitation claire et cortège floristique homogène sur des surfaces bien distinctes). Ainsi, l'approche pédologique n'a pas été mise en œuvre au regarde de la pertinence du critère de la végétation.

Le cortège floristique de cet habitat comprend plusieurs espèces indicatrices de zones humides d'après l'annexe 2 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Cortège floristique		
Nom de l'espèce	Abondance-Dominance	Espèce indicatrice de ZH
Alopecurus geniculatus		Oui
Mentha aquatica	2 à 4	Oui
Convolvulus sepium	2 à 3	Oui
Carex acutiformis	1 à 3	Oui
Sambucus ebulus	1 à 3	
Galeopsis tetrahit	1 à 3	
Ranunculus repens	1 à 3	
Eupatorium cannabinum	1 à 3	Oui
Cirsium arvense	1 à 2	
Agrostis stolonifera	1 à 2	Oui
Pulicaria dysenterica	+ à 1	Oui
Phalaris arundinacea	+ à 1	Oui
Urtica dioica	+ à 1	
Epilobium tetragonum	+ à 1	Oui
Ulmus minor	+ à 1	
Rumex crispus	+ à 1	
Populus sp	+ à 1	
Rubus caesius	+ à 1	Oui
Cornus sanguinea	+ à 1	
Epilobium hirsutum	+ à 1	
Solanum dulcamara	+	Oui
Oxalis corniculata	+	
Prunus avium	+	
Lycopus europaeus	+	
Asparagus officinalis	+	
Arctium lappae	+	
Artemisia vulgaris	+	
Salix cf cinerea	+	Oui
Galium palustre	+	Oui
Atriplex prostrata	+	
Lactuca serriola	+	
Epilobium parviflorum	+	Oui
Euonymus europaeus	+	
Sonchus asper	+	
Vicia cracca	+	

Cortège floristique		
Nom de l'espèce	**Abondance-Dominance**	**Espèce indicatrice de ZH**
Corylus avellana	+	
Dipsacus fullonum	+	
Crataegus monogyna	+	
Vitis vinifera	+	
Polygonum persica		
Agrostis stolonifera L. subsp. stolonifera	2	Oui
Ajuga reptans L.	1	Oui
Alopecurus geniculatus L.	2	Oui
Anacamptis laxiflora (Lam.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	+	Oui
Cardamine pratensis L.	1	Oui
Carex divulsa Stokes subsp. divulsa	1	Oui
Carex hirta L.	2	Oui
Carex otrubae podp.	2	Oui
Carex spicata Huds.	1	Oui
Carex vulpina L.	1	Oui
Cirsium palustre (L.) Scop.	1	Oui
Dactylorhiza incarnata ssp.incarnata	+	Oui
Fritillaria meleagris ssp.meleagris	2	Oui
Galium palustre L. subsp. palustre	1	Oui
Holcus lanatus L.	3	Oui
Juncus conglomeratus L. subsp. conglomeratus	2	Oui
Juncus effusus L.	1	Oui
Juncus inflexus L.	2	Oui
Lychnis flos-cuculi L.	2	Oui
Lycopus europaeus L., 1753	+	Oui
Oenanthe silaifolia M. Bieb.	2	Oui
Ophioglossum vulgatum L.	+	Oui
Ranunculus ficaria L.	2	Oui
Ranunculus repens L.	2	Oui
Silaum silaus (L.) Schinz &	+	Oui

Cortège floristique		
Nom de l'espèce	**Abondance-Dominance**	**Espèce indicatrice de ZH**
Thell.		

I.1.2.5. Flore

- *Description de la flore*

Les expertises de terrain ne mentionnent aucune espèce présentant un statut de protection (liste nationale et régionale) au sein de l'aire d'étude.

En revanche, 4 espèces déterminantes de ZNIEFF pour la région Poitou-Charentes sont présentes : la Jonquille (*Narcissus pseudo-narcissus*), la Scille à deux feuilles (*Scilla bifolia*), la Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*) et le Chêne vert (*Quercus ilex*). Les 3 premières espèces sont également inscrites sur la liste rouge des espèces menacées de Poitou-Charentes.

Retrouvées dans les chênaies du « Bois des Touches » et ses abords, la Jonquille et la Scille à deux feuilles sont des espèces neutroclines de demi-ombre qui se rencontrent principalement dans les chênaies du *Carpinion betuli* et hêtraies chênaies du *Fagion sylvaticae*.

Espèce typique des plaines, la Fritillaire pintade colonise préférentiellement les prairies hygrophiles et inondables sur des sols peu amendés proches de la neutralité (légèrement basiques ou acides). Sur le site, elle se retrouve dans les prairies inondables plus ou moins abandonnées de « la Chaume » et de « Roule-Crotte », à proximité de Sauzé-Vaussais, dans l'extrémité sud de la plaine de Lezay. En effet, selon le SIGORE, 1200 pieds ont été recensés sur la commune de Clussais-la-Pommeraie, 1000 pieds sur la commune de Mairé-Levescault et 800 pieds sur la commune de Sauzé-Vaussais.

Enfin, le Chêne vert est un arbre sempervirent xérophile à affinités méditerranée-atlantiques que l'on retrouve surtout dans les chênaies méditerranéennes du *Quercion ilicis* et pubescentes du *Quercion pubescenti-petraeae*. Il a été observé en lisière du bois de « Pé Foumé ».

À noter que l'Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*), espèce végétale envahissante, est répertoriée présente sur les communes d'Alloinay, Melleran et Sauzé-Vaussais de manière très abondante (dans au moins une parcelle agricole de chaque commune), au sein de l'aire d'étude du projet.

Enfin, l'exploitation des données consultables sur le site de l'association Poitou-Charentes Nature fait apparaitre la présence de 21 espèces d'orchidées au sein des mailles concernées par l'aire d'étude du projet. Seul l'Orchis élevé est protégé régionalement ; cette espèce est notée en gras dans la liste ci-dessous. Les espèces déterminantes de ZNIEFF en Poitou-Charentes et Deux-Sèvres sont notées avec un astérisque :

- Orchis à fleurs lâches (*Anacamptis laxiflora*) ;
- Orchis bouffon (*Anacamptis morio*) ;
- Orchis des marais (*Anacamptis palustris*) ;
- Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*) ;
- **Orchis élevé (*Dactylorhiza elata ssp. sesquipedalis*) * ;**
- Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*) ;
- Orchis tâcheté (*Dactylorhiza maculata*) ;
- Orchis des bruyères (*Dactylorhiza maculata subsp. ericetorum*) ;

- Orchis grenouille (*Dactylorhiza viridis*) ;
- Epipactis à larges feuilles (*Epipactis helleborine*) ;
- Orchis moucheron (*Gymnadenia conopsea*) ;
- Orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*) ;
- Orchis brulé (*Neotinea ustulata*) ;
- Ophrys abeille (*Ophrys apifera*) ;
- Ophrys araignée (*Ophrys aranifera*) ;
- Orchis Homme pendu (*Orchis anthropophora*) ;
- Orchis mâle (*Orchis mascula*) ;
- Platanthère à deux feuilles (*Platanthera bifolia*) ;
- Orchis verdâtre (*Platanthera chlorantha*) ;
- Sérapias en langue (*Serapias lingua)* * ;
- Spiranthe d'automne (*Spiranthes spiralis*).

- *Enjeux de la flore*

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des enjeux sur la flore d'intérêt ou protégée (en gras) présente ou potentiellement présente au sein de l'aire d'étude du projet.

Espèces Noms vernaculaires	Espèces Noms scientifiques	Niveau d'enjeu
Ambroisie	*Ambrosia artemisiifolia*	Faible
Fritillaire pintade	*Fritillaria meleagris*	Modéré
Jonquille	*Narcissus pseudo-narcissus*	Modéré
Orchis à fleurs lâches	*Anacamptis laxiflora*	Modéré
Orchis des marais	*Anacamptis palustris*	Modéré
Orchis élevé	***Dactylorhiza elata ssp sesquipedalis***	**Assez fort**
Orchis incarnat	*Dactylorhiza incarnata*	Modéré
Scille à deux feuilles	*Scilla bifolia*	Modéré

Les secteurs présentant le plus d'enjeux pour la flore sont :

- les milieux aquatiques et humides très localisés à l'échelle de l'aire d'étude (autour du bourg de Sauzé-Vaussais) ;
- les zones boisées de tailles très variables dont certaines, atteignant plusieurs centaines d'hectares et qui sont susceptibles d'accueillir la Jonquille ;
- les parcelles de prairies et de bois accueillant les stations des espèces végétales patrimoniales (Fritillaire pintade, Scille à deux feuilles et Jonquille) ;
- la majorité des prairies abandonnées et des friches favorables au développement des orchidées.

Etat initial - Habitats naturels 1 / 3

Modernisation de la RD948

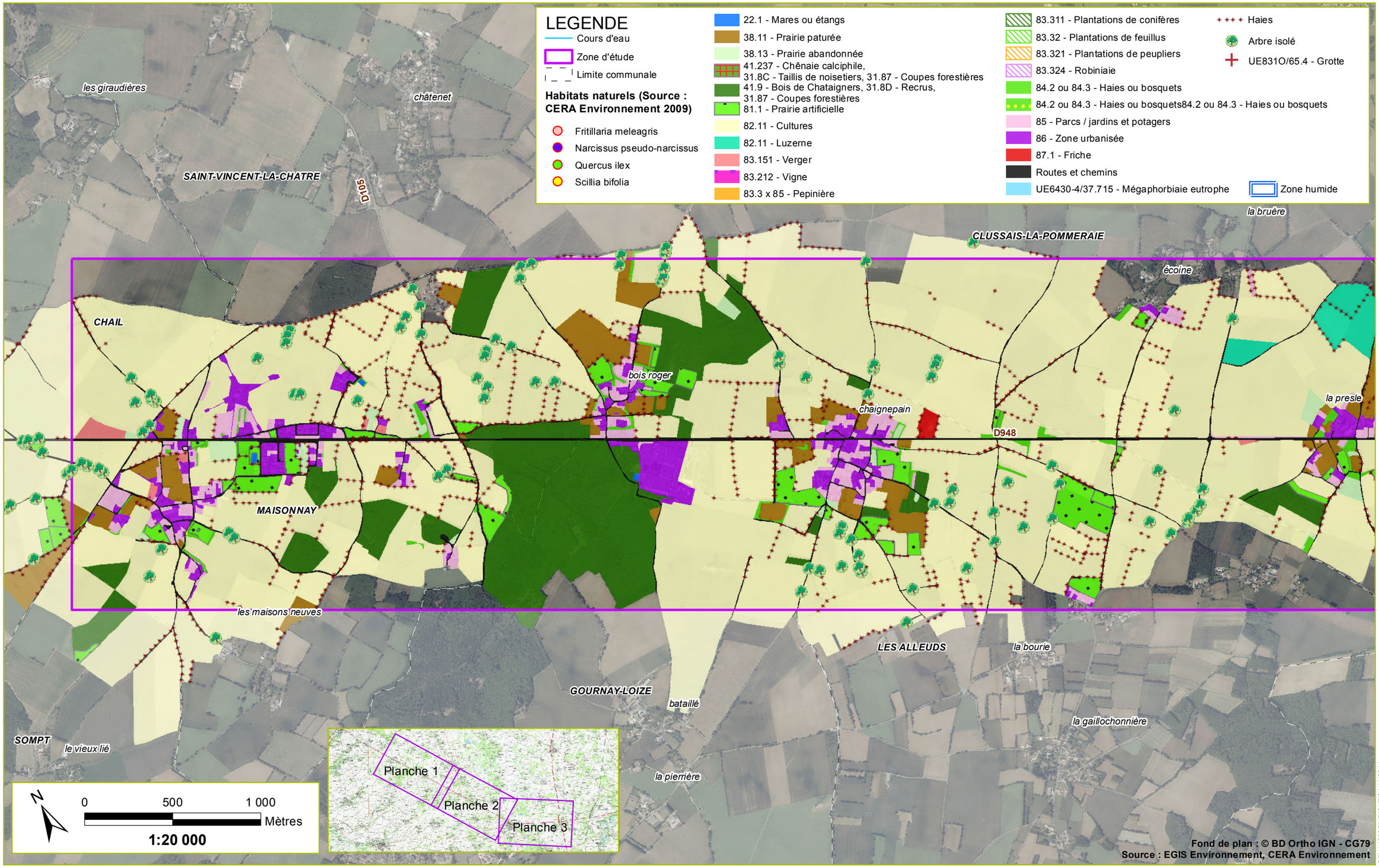

egis

Etat initial - Habitats naturels 2 / 3

Modernisation de la RD948

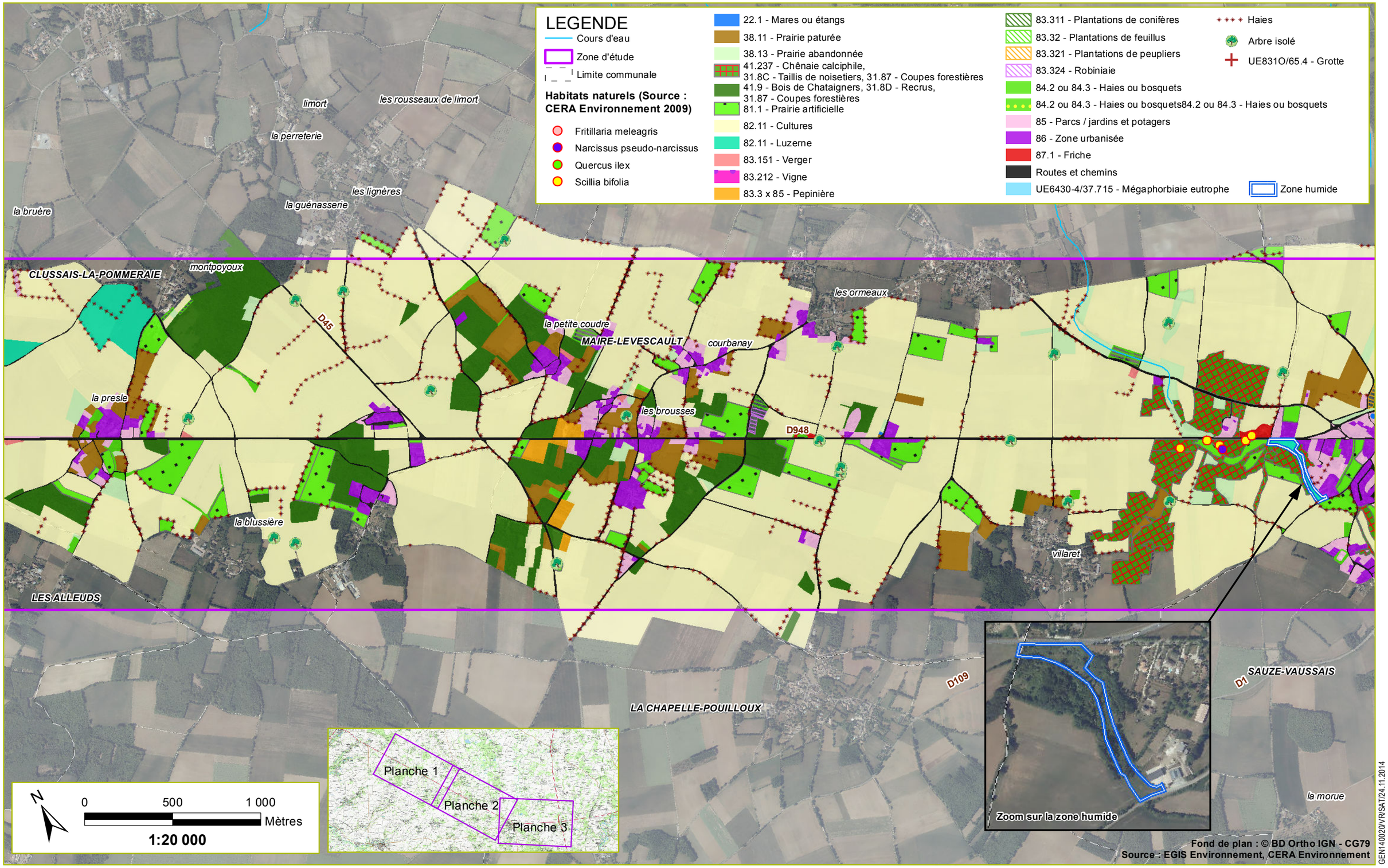

egis

Etat initial - Habitats naturels 3 / 3

Modernisation de la RD948

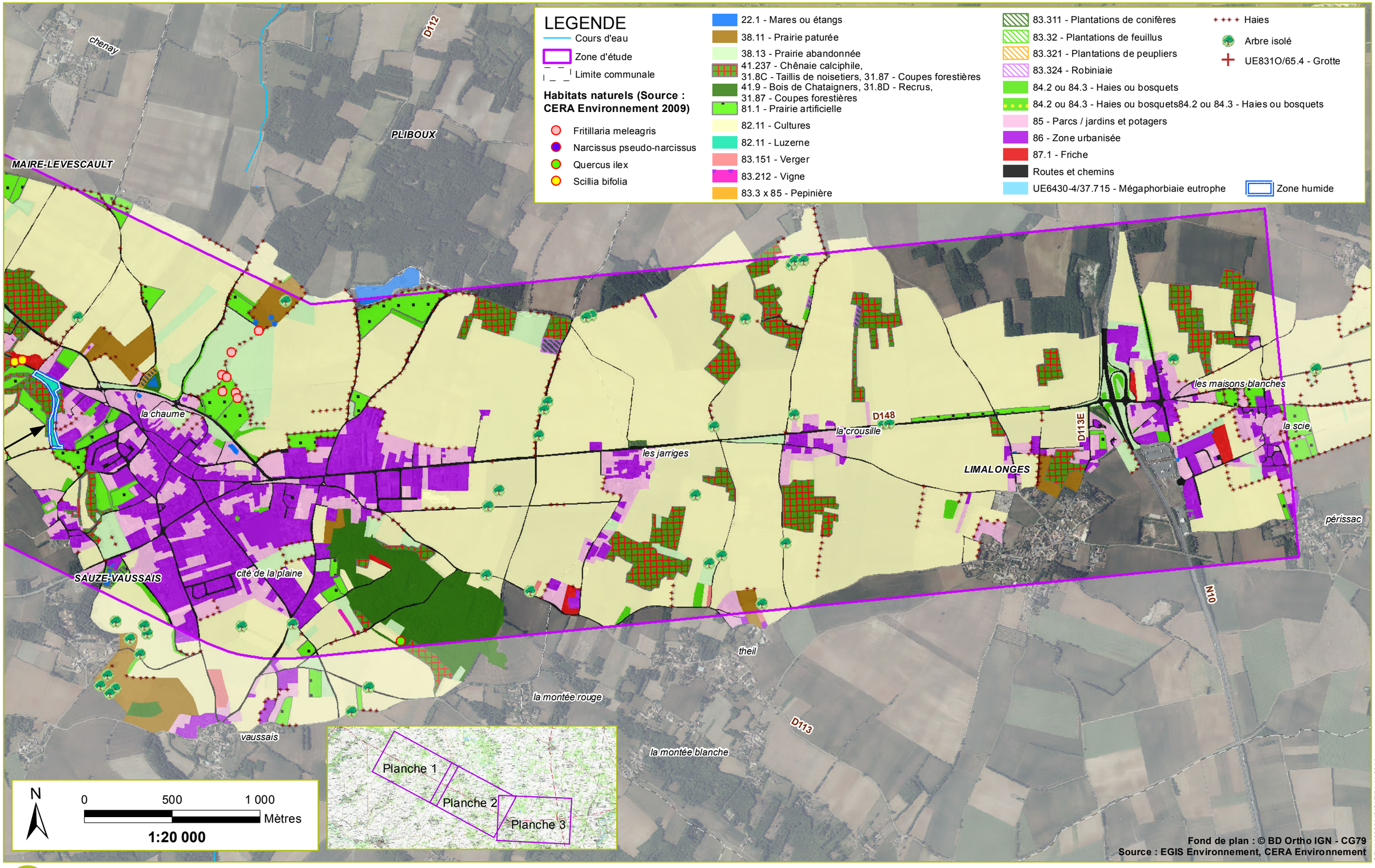

egis

I.1.2.6. Mammifères terrestres (hors chiroptères)

- *Description des mammifères présents ou potentiellement présents*

Les données issues de SIGORE citent la présence de 29 espèces de mammifères terrestres au sein des mailles concernées par le projet (les espèces protégées sont notées en gras) :

- Belette d'Europe (*Mustela nivalis*) ;
- Blaireau européen (*Meles meles*) ;
- Campagnol agreste (*Microtus agrestis*) ;
- Campagnol des champs (*Microtus arvalis*) ;
- Campagnol roussâtre (*Clethrionomys glareolus*) ;
- Cerf élaphe (*Cervus elaphus*) ;
- Chevreuil (*Capreolus capreolus*) ;
- Crocidure musette (*Crocidura russula*) ;
- **Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) ;**
- Fouine (*Martes foina*) ;
- **Genette commune (*Genetta genetta*) ;**
- **Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) ;**
- Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) ;
- Lérot (*Eliomys quercinus*) ;
- Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*) ;
- Loir gris (*Glis glis*) ;
- **Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) ;**
- Martre des pins (*Martes martes*) ;
- Mulot sylvestre (*Apodemus sylvaticus*) ;
- Musaraigne couronnée (*Sorex coronatus*) ;
- Putois d'Europe (*Mustela putorius*) ;
- Ragondin (*Myocastor coypus*) ;
- Rat des moissons (*Micromys minutus*) ;
- Rat musqué (*Ondatra zibethicus*) ;
- Rat surmulot (*Rattus norvegicus*) ;
- Renard roux (*Vulpes vulpes*) ;
- Sanglier (*Sus scrofa*) ;
- Souris grise (*Mus musculus*) ;
- Taupe d'Europe (*Talpa europaea*).

Les études de terrain réalisées par CERA Environnement en 2010 et par EGIS Environnement en 2015 listent les 29 espèces suivantes contactées ou potentiellement présentes dans l'aire d'étude et ses abords (les espèces protégées sont inscrites en gras, celles déterminantes de ZNIEFF en région ou dans le département avec un astérisque) :

- Belette (*Mustela nivalis*) ;
- Blaireau européen (*Meles meles*) ;
- Campagnol agreste (*Microtus agrestis*) ;
- Campagnol des champs (*Microtus arvalis*) ;
- Campagnol roussâtre (*Clethrionomys glareolus*) ;
- Cerf élaphe (*Cervus elaphus*) * ;
- Chevreuil (*Capreolus capreolus*) ;
- **Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) ;**
- Fouine (*Martes foina*) ;
- **Genette d'Europe (*Genetta genetta*) * ;**
- **Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) ;**
- Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) ;
- Lérot (*Eliomys quercinus*) ;
- Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*) ;
- Loir gris (*Glis glis*) ;
- Martre des pins (*Martes martes*) ;
- Mulot sylvestre (*Apodemus sylvaticus*) ;
- Musaraigne couronnée (*Sorex coronatus*) ;
- Musaraigne musette (*Crocidura russula*) ;
- Putois (*Mustela putorius*) ;
- Ragondin (*Myocastor coypus*) ;
- Rat des moissons (*Micromys minutus*) ;
- Rat musqué (*Ondatra zybethicus*) ;
- Rat indéterminé (*Rattus sp*) ;
- Rat surmulot (*Rattus norvegicus*) ;
- Renard roux (*Vulpes vulpes*) ;
- Sanglier (*Sus scrofa*) ;
- Souris grise (*Mus musculus*) ;
- Taupe d'Europe (*Talpa europaea*).

Les noyaux de population de Chevreuils occupent les différents boisements du secteur et des échanges importants d'individus ont lieu entre ces différents boisements.

À noter également la présence certaine de la **Loutre d'Europe** (*Lutra lutra*) sur le réseau hydrographique de la Boutonne (et ses affluents : le Dauphin et l'Aiguière de la Liche) situé à plus de 10 km plus en aval, mais aucun lien fonctionnel n'existe entre ce réseau hydrographique et l'aire d'étude du projet. L'espèce est ainsi considérée absente de l'aire d'étude. Elle est néanmoins protégée en France et en Europe et est déterminante de ZNIEFF en Poitou-Charentes.

L'**Écureuil roux**, la **Genette commune** et le **Hérisson d'Europe** revêtent un enjeu de conservation, ces espèces et leurs habitats étant protégés et leur présence est certaine dans l'aire d'étude du projet.

Illustration 8 : Lapin de garenne ; Ragondins

Illustration 9 : Chevreuil ; Fécès de chevreuil

Illustration 10 : Lièvre d'Europe ; Sanglier

- *Enjeux des mammifères*

La méthode présentée au chapitre I.1.2.2. est appliquée sur les mammifères présents au sein de l'aire d'étude du projet. Le tableau ci-dessous en fait la synthèse. Les espèces protégées sont inscrites en gras.

Espèces Noms vernaculaires	Espèces Noms scientifiques	Niveau d'enjeu
Belette d'Europe	*Mustela nivalis*	Faible
Blaireau européen	*Meles meles*	Faible
Campagnol agreste	*Microtus agrestis*	Faible
Campagnol des champs	*Microtus arvalis*	Faible
Campagnol roussâtre	*Clethrionomys glareolus*	Faible
Cerf élaphe	*Cervus elaphus*	Faible
Chevreuil	*Capreolus capreolus*	Faible
Crocidure musette	*Crocidura russula*	Faible
Écureuil roux	***Sciurus vulgaris***	**Modéré**
Fouine	*Martes foina*	Faible
Genette commune	***Genetta genetta***	**Modéré**
Hérisson d'Europe	***Erinaceus europaeus***	Faible
Lapin de garenne	*Oryctolagus cuniculus*	Faible
Lièvre d'Europe	*Lepus europaeus*	Faible
Lérot	*Eliomys quercinus*	Faible
Loir gris	*Glis glis*	Faible
Martre des pins	*Martes martes*	Faible
Mulot sylvestre	*Apodemus sylvaticus*	Faible
Musaraigne couronnée	*Sorex coronatus*	Faible
Putois d'Europe	*Mustela putorius*	Faible
Ragondin	*Myocastor coypus*	Faible
Rat des moissons	*Micromys minutus*	Faible
Rat musqué	*Ondatra zybethicus*	Faible
Rat surmulot	*Rattus norvegicus*	Faible
Renard roux	*Vulpes vulpes*	Faible
Sanglier	*Sus scrofa*	Faible
Souris grise	*Mus musculus*	Faible

Les secteurs présentant le plus d'enjeux pour les mammifères sont :

- l'ensemble des communes concernées par le projet avec des voies de déplacements privilégiées de chevreuils et de sangliers à travers la RD948 actuelle ;
- les zones boisées dont certaines de plusieurs dizaines d'hectares et susceptibles d'accueillir des populations de grand gibier, de Genette commune et d'Écureuil roux ;
- les rares haies et zones buissonnantes, lieux de refuge du Hérisson d'Europe.

Etat initial - Mammifères terrestres 1 / 3

Modernisation de la RD948

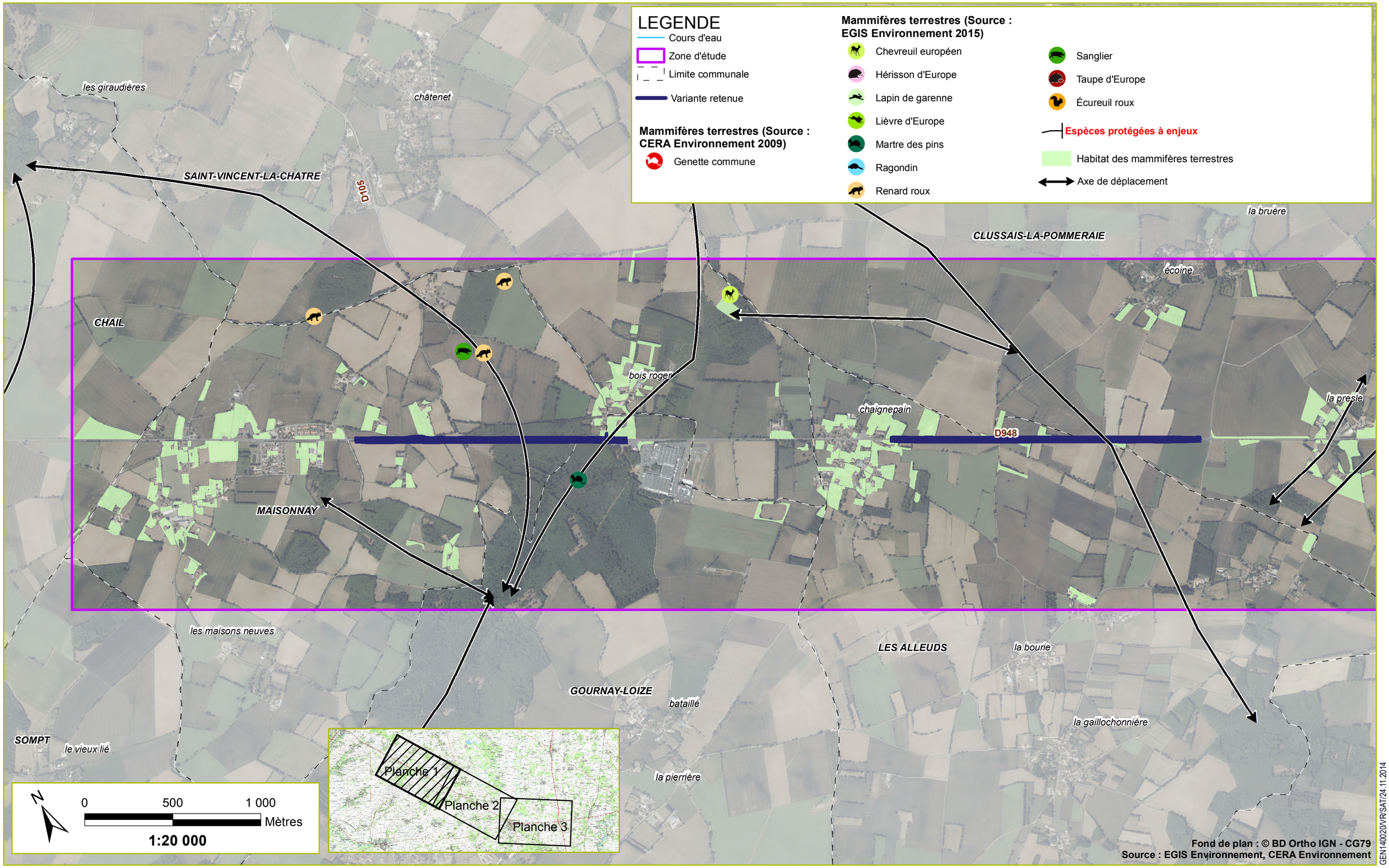

egis